



2013  
Dix ans de mécénat  
acteurs ensemble



## Dossier de presse

# Lancement du Pôle Mécénat Pays de la Loire

Au Théâtre, scène nationale de Saint-Nazaire

Le 7 janvier 2014 à 18h

En partenariat avec



### Contact presse :

Guillaume de la Chapelle, responsable de la Communication de la DRAC Pays de la Loire  
02 40 14 23 96 – [guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr](mailto:guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr)

## Sommaire

Communiqué de presse	p.1
Table ronde « Portraits croisés du mécénat en Pays de la Loire »	p.3
Le mécénat en région Pays de la Loire	p.6
Les 10 ans de la loi « Aillagon »	p.8
Fiche presse DRAC	p.10
Fiche presse CCI Nantes St-Nazaire	p.11
Fiche presse CCI Maine-et-Loire	p.12
Fiche presse Ordre des experts-comptables	p.13
Fiche presse Chambre des notaires de Loire-Atlantique	p.14
Fiche presse Fondation de France	p.15
Fiche presse Le projet mécénat au théâtre	p. 16
Convention cadre	p.17

### Contact presse :

Guillaume de la Chapelle, responsable de la Communication de la DRAC Pays de la Loire  
02 40 14 23 96 – [guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr](mailto:guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr)



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement du Pôle Mécénat Pays de la Loire

Théâtre, scène nationale de Saint-Nazaire

Christian de Lavernée préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique et le Pôle Mécénat Pays de la Loire, lanceront officiellement, en présence de Joël Batteux, maire de Saint-Nazaire, l'association « Pôle Mécénat Pays de la Loire » le 7 janvier 2014 à 18h au théâtre, scène nationale de Saint-Nazaire.

Ce pôle est composé de la CCI des Pays de la Loire, la CCI Nantes-St-Nazaire, la CCI de Maine et Loire, l'Ordre régional des experts comptables, la chambre départementale des notaires de Loire Atlantique, la Fondation de France et la Fondation Mécène et Loire.

### **Une table ronde pour mieux comprendre les enjeux du mécénat**

Cette soirée proposera une table ronde animée par Anne Quentin, journaliste, et composée de Robert Fohr, chef de la mission mécénat au ministère de la Culture et de la Communication, Maud Boré, responsable communication du Groupe Brémond, Hervé Fillon, membre fondateur de la fondation Mécène et Loire, Charlotte Rivière, directrice de production et des partenariats d'Europajazz et Noémie Amisse de Goÿs, fondatrice de la fondation Amisse. Elle présentera des témoignages qui illustreront l'efficacité du mécénat auprès des acteurs culturels régionaux et la nécessité d'investir dans la culture comme vecteur de développement social et d'attractivité des territoires. Suivra la signature officielle des statuts de l'association et la signature d'une convention entre le Pôle Mécénat Pays de la Loire et l'État / ministère de la Culture et de la Communication – DRAC des Pays de la Loire.

#### **Contact presse :**

Guillaume de la Chapelle, responsable de la Communication de la DRAC Pays de la Loire  
02 40 14 23 96 – [guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr](mailto:guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr)

## Création d'un Pôle Mécénat Pays de la Loire

Entre autres enjeux humains et sociétaux, la culture est un élément essentiel qui contribue au progrès de la société, à sa cohésion, et à l'épanouissement intellectuel et créatif de tous. Elle constitue également un atout de premier ordre pour le développement économique des territoires. C'est pourquoi, le ministère de la Culture et de la Communication, qui a pour mission de soutenir la création artistique, la sauvegarde du patrimoine et de favoriser l'accès de tous à la culture a depuis 10 ans et la loi relative au mécénat, aux associations et aux fondations, dite loi Aillagon, encouragé et favorisé les actions d'intérêt général à travers le soutien des responsables territoriaux et de la société civile.

Dans ce cadre, deux pôles de partage d'informations, de bonnes pratiques et d'organisation d'actions communes se sont créés dans les Pays de la Loire, à partir de différentes conventions bilatérales. Le premier, « Pôle Atlantique du mécénat » basé à Nantes depuis 2006, est composé de la DRAC, la CCI Nantes Saint-Nazaire, la délégation Pays de Loire de la Fondation de France, l'Ordre régional des Experts comptables et la Chambre départementale des notaires de Loire Atlantique. Le second, basé en Maine-et-Loire est animé par la CCI, la Fondation Mécène et Loire et le fonds de dotation « Mécèn'Élite Anjou ».

Au vu de résultats satisfaisants et de la volonté nationale de préfigurer des Pôles Régionaux du mécénat fondés sur le principe de mutualisation des moyens d'action, les différents partenaires ont décidé de créer une association dénommée Pôle Mécénat des Pays de la Loire. L'une des principales missions de ce pôle consiste à promouvoir le mécénat auprès des entreprises et à favoriser la création de structures départementales ayant vocation à développer le mécénat dans tous les domaines éligibles, notamment culturel.

### Contact presse :

Guillaume de la Chapelle, responsable de la Communication de la DRAC Pays de la Loire  
02 40 14 23 96 – [guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr](mailto:guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr)

## **Table ronde « Portraits croisés du mécénat en Pays de la Loire »**

### ***Témoignages d'entrepreneurs mécènes et de porteurs de projets mécénés***

Cette table ronde proposera des témoignages pour démontrer l'importance à la fois du mécénat auprès des acteurs culturels dans notre région mais aussi la nécessité d'investir dans la Culture comme vecteur de développement social.

La table ronde est animée par **Anne Quentin**, diplômée d'Études politiques, journaliste spécialiste des questions de politique culturelle (La Scène), critique dramatique et auteure, expert théâtre DRAC Ile de France, Ville de Paris, Fondation Beaumarchais (SACD).

#### **Intervenants :**

##### **Robert FOHR**

***Chef de la mission du mécénat, ministère de la Culture et de la Communication, Paris***

Né en 1954, historien et historien de l'art de formation, Robert Fohr a été pensionnaire de l'Académie de France à Rome, Villa Médicis, de 1981 à 1983. Son parcours le conduit ensuite vers l'édition et la presse, puis, en février 1992, il rejoint le ministère de la Culture et de la Communication comme chef de la mission de la communication et responsable du mécénat à la direction des musées de France. Depuis février 2006, il dirige le service central du mécénat du même ministère, rattaché à la délégation à l'information et à la communication. Il enseigne à l'Université de Paris I, à l'Université François Rabelais à Tours et à l'Institut d'Études supérieures des arts. Il représente le ministère de la Culture et de la Communication au Conseil d'administration de la Fondation de France et au Conseil d'orientation du fonds de dotation InPACT. Initiative pour le partage culturel.

La mission du mécénat œuvre à la diffusion de loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, et au rapprochement des acteurs culturels et des responsables économiques. Elle est la tête d'un vaste réseau de correspondants à travers toute la France, joue un rôle de conseil auprès des organismes culturels et des entreprises et a une mission d'observation du développement du mécénat. Elle anime le « cercle des mécènes » du ministère. Elle apporte également son concours aux levées de fonds initiées par les directions et en tant que de besoin, les établissements du ministère.

##### **Hervé FILLON**

***Expert Comptable Associé, Commissaire aux Comptes***

Né en 1956 aux Essarts (85), Hervé Fillon est expert Comptable et Commissaire aux Comptes associé au Cabinet Strego -Responsable au sein de ce Cabinet, de la Région Anjou (CA 11 M€, effectif 120 personnes), Président du Conseil de l'IUT d'Angers Cholet et élu et Trésorier de la CCI du Maine et Loire

Hervé Fillon est Membre fondateur et trésorier de la 1ere Fondation d'Entreprise Mécène et Loire en 2007. Cette Fondation a été reconduite en 2013 et j'y assure le même poste. Elle a pour objet de soutenir les actions d'intérêt général porteuses d'image pour et sur le territoire du Maine-et-Loire dans les domaines de la culture, de la solidarité, du sport, du patrimoine, de la science et de l'environnement. Elle est composée de 29 membres et son budget quinquennal est de 1M€.

Il est également Membre fondateur et trésorier de MECEN'ELITE Anjou Fonds de dotation

#### **Contact presse :**

Guillaume de la Chapelle, responsable de la Communication de la DRAC Pays de la Loire  
02 40 14 23 96 – [guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr](mailto:guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr)

créée en 2013. Le Fonds de dotation a pour objet de soutenir, les actions d'intérêt général porteuses d'image pour le territoire du Maine-et-Loire, dans les domaines de la culture, de la solidarité, du patrimoine, de la science, de l'environnement et du sport. Le fonds de dotation mène deux types d'actions : la première est consacrée à favoriser l'accompagnement et la reconversion des sportifs de niveau national pratiquant une discipline inscrite sur les listes du Comité National Olympique et Sportif Français, et licenciés ou ayant pour projet d'être licenciés en Maine-et-Loire ; la deuxième consiste en l'apport d'un soutien aux projets de la Fondation Mécène et Loire.

Enfin, il est à l'initiative au sein du bureau d'Angers, de la création d'une Galerie d'art en Entreprise. La 1ère exposition ayant eu lieu en Mars 2013, la deuxième se déroulant en ce moment jusqu'au 13 Décembre. Le but étant de faire se côtoyer le monde économique et le monde culturel en faisant participer les collaborateurs au choix des artistes exposants.

### **Maud Boré**

**Responsable de la Communication du groupe Brémond en charge de la communication corporate et commerciale**

Entreprise de promotion immobilière attentive à l'évolution des villes et des modes de vie, Brémond s'attache à réaliser des opérations immobilières (bureaux, commerces, logements) où l'univers sensible participe à l'identité et à l'esprit des lieux.

Pour que chaque ville puisse préserver sa magie, pour que l'espace urbain ait une chance d'être un espace de rêve et d'émerveillement, Brémond accorde une place à l'art et à l'univers créatif en général dans les lieux de vie qu'il conçoit.

En tant qu'acteur de l'espace urbain, le Groupe soutient les territoires sur lesquels il est implanté car il est convaincu que la construction des villes de demain passe par l'élaboration de projets plaçant la culture au cœur de ceux-ci.

Le groupe Brémond soutient notamment Les Machines de L'Ile à Nantes, le festival *Métisde* Saint-Denis ou encore le collectif artistique le 6b implanté au cœur du projet *Néaacité* à Saint-Denis.

*“ Avec une capacité unique à animer un lieu et à rapprocher les hommes, la culture est une valeur incontournable des projets Brémond ”.*

### **Noémie Amissé-de Goÿs**

**Fondatrice de la Fondation Amissé**

La Fondation Amissé a été créée en 2009 et est reconnue d'utilité publique. Elle est placée sous égide de la Fondation de France. La Fondation sélectionne des projets, les finance, accompagne leur développement et a pour vocation principale l'aide au développement social, économique et humain des femmes des pays du Sud. Elle soutient des projets en Afrique de l'Ouest (soutien à la production et commercialisation du beurre de karité, prévention pour les droits des femmes), au Cambodge (création d'une école de pâtisserie pour jeunes filles), mais aussi en France, à Nantes (mise en place d'une cabine de soins en milieu hospitalier au CHU de Nantes).

[www.fondationamisse.org](http://www.fondationamisse.org)

De plus, Noémie Amissé-de Goÿs est également créatrice de la marque de soins éthiques Nohèm. Nohèm est engagée pour la beauté et le bien-être et propose le meilleur de toutes les beautés du monde adapté aux consommatrices occidentales.

[www.nohem.com](http://www.nohem.com)

#### **Contact presse :**

Guillaume de la Chapelle, responsable de la Communication de la DRAC Pays de la Loire  
02 40 14 23 96 – [guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr](mailto:guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr)

## **Charlotte Rivière**

### ***Directrice de production à Europajazz***

Charlotte Rivière intègre en 2009 l'Europajazz (association Le Mans Jazz Festival - 72) au poste de Responsable de la Communication / Relations Publiques. Elle est nommée en 2012 Directrice de Production tout en conservant ses fonctions de directrice / programmatrice à Luberon Jazz (Apt- 84).

L'Europajazz implanté au Mans et rayonnant en Pays de la Loire est un des plus anciens de l'hexagone et a développé avec excellence en 35 ans sa vocation de diffuser le jazz vers tous les publics et, sans cesse, vers des publics nouveaux. Europajazz organise chaque année 120 concerts et gère de multiples actions culturelles (lycées, collèges, maisons d'arrêt, maisons de retraites, écoles de musique...) sur 6 départements, 2 régions, 30 villes et 50 villes différentes. Festival de territoire, inscrit dans le paysage jazzistique depuis plus de trois décennies grâce à ses choix esthétiques affirmés, l'Europajazz a su tissé au fil du temps des liens forts avec les publics, les professionnels du spectacle, les institutions publiques ou organismes privés en privilégiant la fidélité, la prise de risque, l'innovation et la réactivité.

Depuis 2010, Charlotte Rivière est missionnée pour gérer et coordonner les différents partenariats et a rapidement souhaité axer son développement sur le mécénat entreprises & particuliers. Une année consacrée à l'analyse, la recherche, la mise en réseau, la mise en place d'outils de communication et de sensibilisation, l'organisation d'opérations spécifiques a permis en 2011 de fédérer un petit groupe d'entreprises basées principalement au Mans et de créer un club d'entrepreneurs évolutif, le Clubbin'Jazz, officialisé par la signature d'une charte en novembre 2012 posant les valeurs et les actions menées par l'Europajazz ainsi que l'objet, les principes et le fonctionnement du club. Au-delà de la contribution financière apportée via le mécénat, ce dispositif est un excellent moyen pour l'Europajazz de développer dans un respect mutuel des relations particulières avec les entreprises. La relation entre l'entreprise mécène et l'Europajazz est un lien de confiance et d'échange construit sur un rapport d'égalité, et repose sur une vision partagée qui donne naissance à un acte commun. Elle ouvre un espace pour des actions nouvelles et permet la prise d'initiatives, l'expérimentation et l'innovation. »

#### **Contact presse :**

Guillaume de la Chapelle, responsable de la Communication de la DRAC Pays de la Loire  
02 40 14 23 96 – [guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr](mailto:guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr)

## Le mécénat en région Pays de la Loire



**S'agissant des entreprises et des porteurs de projets**, des études (réalisées notamment par la Fondation de France et Admical en 2010) ont montré une forte dynamique pour le mécénat en région PL portée d'une part par les grandes entreprises pour les événements à forte identité (Estuaire, la Folle Journée...) ou les équipements structurants pour le territoire (ONPL ou musées des Beaux Arts de Nantes et d'Angers par exemple) et d'autre part par une multitude de PME- PMI dont l'attrait pour le mécénat est en évolution constante.

On observe toutefois à travers ces études une forte concentration du mécénat sur les principales zones économiques, Nantes et Angers, et une moindre représentation dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne. La Vendée semble davantage ancrée dans le parrainage sportif.

La prise en compte du territoire en tant que tel dans la stratégie de mécénat des entreprises constitue une singularité de cette région. Ainsi des fondations (Mécène et Loire, constituée de 29 entreprises par exemple) ou des fonds de dotation (« Elite Anjou » par exemple) ont décidé par leurs actions et leur affichage de s'associer au rayonnement de leur territoire et de se mobiliser pour renforcer son attractivité.

En Loire-Atlantique, département pour lequel des données quantitatives ont pu être collectées (voir études citées ci dessus) on observe que près de 20 % des entreprises de plus de 20 salariés ont utilisé ce dispositif. Il s'agit très majoritairement d'entreprises de moins de 100 salariés (77%), œuvrant plutôt dans le secteur industriel (singularité de ce département lié à sa structuration économique), et où le secteur culturel constitue le deuxième domaine d'intervention (37%) après celui concernant la solidarité (59%).

Selon une étude récente (réalisée par Audencia en 2013), les porteurs de projet culturels ont bien appréhendés le dispositif du mécénat (90 % déclarent le connaître) mais rencontrent des difficultés pour cibler les entreprises, les rencontrer et communiquer avec elles (identification des contreparties, argumentation sur les accroches, formalisation de leurs démarches sur des supports de communication adaptés).

### Contact presse :

Guillaume de la Chapelle, responsable de la Communication de la DRAC Pays de la Loire  
02 40 14 23 96 – [guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr](mailto:guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr)

**S'agissant des acteurs institutionnels**, ces derniers par l'entremise de leurs correspondants mécénat ont rapidement pris conscience d'une part de l'intérêt du mécénat pour l'attractivité du territoire et grâce aux acteurs culturels ou économiques qu'ils représentent et d'autre part qu'une réflexion collective et une action concertée étaient souhaitables pour promouvoir le mécénat.

Des conventions locales ont été alors conclues pour fixer des axes prioritaires et affirmer l'engagement d'institutions fortement impliquées dans la promotion de ce dispositif.

Ainsi en Pays-de-la-Loire, la CCI de Nantes ST Nazaire a signé en mars 2006 une convention de partenariat avec la Fondation de France – qui intervient principalement dans le champ de la solidarité – afin de travailler conjointement à la promotion du mécénat, notamment par des actions auprès des entreprises de la région.

Concomitamment, et par déclinaison des conventions nationales, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a signé des conventions bilatérales avec chacun des représentants locaux des instances signataires nationales. La première a été signée avec la CCI de Nantes ST Nazaire, le 29 juin 2006, la seconde avec la CCI du Maine et Loire le 2 octobre 2007, la troisième avec l'Ordre Régional des Experts Comptables des Pays de Loire le 2 décembre 2008 et la quatrième avec la Chambre départementale des notaires de Loire-Atlantique le 26 juin 2013.

La mise en œuvre de ces conventions a notamment abouti à la création de deux pôles de partage d'informations, de bonnes pratiques et d'organisation d'actions communes.

Le premier, basé à Nantes et appelé « Pôle atlantique du mécénat », rassemble les correspondants « mécénats » de la DRAC, de la CCI Nantes Saint-Nazaire, de la délégation Pays de Loire de la Fondation de France, de l'Ordre régional des Experts comptables, de la Chambre départementale des notaires de Loire Atlantique.

Le second, basé à Angers et animé par la CCI du Maine et Loire, la Fondation Mécène & Loire et le fonds de dotation « Élite Anjou », implique régulièrement dans ses actions de promotion du mécénat la DRAC, l'Ordre Régional des Experts Comptables et divers partenaires (collectivités locales, avocats, notaires).

De ces constats est venue l'idée de créer au niveau régional un Pôle mécénat dont l'une des principales missions consisterait à soutenir création de pôles départementaux (à l'image de ceux qui existent en Loire Atlantique et en Maine et Loire) ayant vocation à développer le mécénat dans tous les domaines éligibles au mécénat, notamment culturel, en mettant à leur disposition les moyens du Pôle Mécénat Pays de la Loire (site internet, enquêtes, bonnes pratiques...) et l'expertise des pôles existants.

[www.paysdelaloire-mecenat.fr](http://www.paysdelaloire-mecenat.fr)

**Contact presse :**

Guillaume de la Chapelle, responsable de la Communication de la DRAC Pays de la Loire  
02 40 14 23 96 – [guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr](mailto:guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr)

## Les 10 ans de la loi « Aillagon »



Le ministère de la Culture et de la Communication célèbre cette année les 10 ans de la loi relative au(x) mécénat, aux associations et aux fondations.

Cette loi n'a pas été seulement à l'origine d'un développement sans précédent du mécénat d'entreprise notamment en faveur de la Culture. Elle a permis le développement d'une culture du mécénat qui s'est répandue sur tout notre territoire depuis 10 ans et dans tous les types d'entreprises et d'institutions culturelles.

### Le développement du mécénat d'entreprises

Portée par Jean-Jacques Aillagon alors ministre de la Culture et de la Communication, cette loi a marqué le point de départ d'un développement sans précédent du mécénat en France. Plus de 25 000 entreprises de toutes tailles et plus de 5 millions de foyers fiscaux en utilisent aujourd'hui les dispositions, au profit d'œuvres et d'organismes général auxquels ils apportent un montant global qui s'élève à environ 3,2 milliard d'euros (1 milliard en 2004).

La part du mécénat culturel des entreprises a été estimé en 2012, par l'enquête Admical/CSA, à 494 millions d'euros soit 26 % du mécénat global des entreprises.

### L'engagement du monde économique et juridique

En 2005 et 2006, le ministère a passé des accords pour le développement du mécénat culturel avec trois grandes institutions du monde économique et juridique : CCI-France, le Conseil supérieur du notariat et le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables. Ces accords, progressivement relayés au niveau régional et local, visaient à favoriser le développement du mécénat culturel dans l'ensemble du tissu économique, notamment auprès des TPE et PME, et à sensibiliser également les particuliers par l'intermédiaire des études notariales.

Un réseau de plus de 300 « correspondants mécénat » a été mis en place dans les DRAC et les réseaux partenaires. Les nombreuses actions de communication mises en œuvre dans ce cadre ayant contribué au développement du mécénat culturel territorial, ces accords ont été renouvelés en 2010 sur des bases nouvelles et pour une durée de cinq ans.

Ces accords visent aussi à encourager le mécénat collectif des TPE et PME en faveur d'opérations culturelles de qualité et à favoriser la mise en place de « pôles mécénat » régionaux ou interrégionaux pour mettre à la disposition des porteurs de projets et des mécènes potentiels des guichets permanents d'information et de conseil. De tels pôles – informels - existent déjà en Bretagne et Loire Atlantique, une association a été créée en Picardie. Un autre partenariat a été conclu en décembre 2011 avec le Medef sur trois champs de coopération : mise en œuvre d'études et de réflexions communes sur l'économie

#### Contact presse :

Guillaume de la Chapelle, responsable de la Communication de la DRAC Pays de la Loire  
02 40 14 23 96 – [guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr](mailto:guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr)

de la culture, son rôle économique, l'enjeu de la culture dans le développement des territoires, le mécénat, etc ; mise en relation des DRAC, des Medef territoriaux et des chefs d'entreprises en région ; aide à la recherche de relais de financements locaux pour les organismes soutenus par le fonds de dotation INPACT, une initiative pour le partage culturel créée en mars 2012 par de grandes entreprises et des philanthropes.

## **Le mécénat des particuliers**

La loi a également permis le développement du nombre de particuliers soutenant par leurs dons le patrimoine et la vie artistique. En ce sens le succès des souscriptions lancées par la Fondation du patrimoine pour la restauration des monuments ou celui de l'opération « Tous mécènes » lancée par le Louvre fin 2010, ainsi que le développement des fonds de dotation semblent indiquer une évolution très positive, au même titre que celle des entreprises.

## **Une charte pour le mécénat culturel**

Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication a souhaité que ses services travaillent avec l'ensemble des partenaires à une charte du mécénat et du parrainage culturels. « Elle offrira aux organismes relevant de mon ministère ou subventionnés par lui, a-t-elle précisé le 11 avril, lors des Assises du mécénat organisées par l'Admical, un mode d'emploi respectueux à la fois de l'intérêt général, dont l'État est le garant, et des prérogatives des mécènes. » Cette charte – qui a déjà fait l'objet d'une large consultation tant au sein du ministère et de ses établissements qu'auprès des instances représentatives du mécénat et des fondations – clarifiera, dans l'intérêt de tous, les modalités d'application de la législation en vigueur, en même temps qu'elle formulera des recommandations sur des points que la législation n'encadre pas suffisamment.

### **Contact presse :**

Guillaume de la Chapelle, responsable de la Communication de la DRAC Pays de la Loire  
02 40 14 23 96 – [guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr](mailto:guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr)



## **L'État - ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire (DRAC)**

La Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire (DRAC) est un service déconcentré du ministère de la Culture et de la Communication placé sous l'autorité du préfet de région. Elle met en œuvre la politique culturelle nationale de l'État en l'adaptant au contexte régional.

La DRAC étudie, conserve et valorise le patrimoine. Elle favorise la création artistique sous toutes ses formes par le soutien, le conseil et l'expertise des projets et structures culturelles et vise à l'accès de tous à la culture et à l'art.

### **Accompagner sensibiliser et informer les acteurs du mécénat**

La DRAC est chargée, via son correspondant mécénat, de sensibiliser les acteurs culturels (porteurs de projet) au dispositif du mécénat à travers toutes formes de manifestations ou événements (ateliers, colloques, tables rondes....), de les informer via tous supports de communication (brochures, guides, site web...) et de les accompagner techniquement et méthodologiquement dans toutes les étapes de leur démarche de recherche de fonds privés.

Il intervient en qualité d'expert, de personnalité qualifiée auprès de fondations ou fonds de dotation au moment de leur constitution ou de la mise en œuvre de leur objet social.

Il participe activement à la réflexion stratégique des pôles informels (exemple du pôle atlantique du mécénat en Loire Atlantique) ou structurés du mécénat pour définir des axes prioritaires et un plan d'actions au niveau des territoires visés en concertation avec l'ensemble de ses partenaires : CCI, Experts Comptables, Notaires, Fondations (Fondation de France, Fondation Mécène et Loire ...) ou fonds de dotation.

Il décline en région les conventions nationales signées entre le Ministère de la culture et de la communication et CCI France, Conseil supérieur de l'Ordre des experts – comptables, Conseil supérieur du notariat et le Medef.

#### **Contact presse :**

Guillaume de la Chapelle, responsable de la Communication de la DRAC Pays de la Loire  
02 40 14 23 96 – [guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr](mailto:guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr)

## **La CCI Nantes St-Nazaire aux côtés du Pôle atlantique du mécénat Pays de la Loire**

Dès 2006, la CCI Nantes St-Nazaire a contribué à la création du Pôle atlantique du mécénat rassemblant outre la CCI, la DRAC, la Fondation de France, l'Ordre des Experts Comptables, et la Chambre départementale des Notaires de Loire-Atlantique.

L'union de ces cinq institutions représente la mise en commun de connaissances et de compétences spécifiques pour une qualité d'expertise de premier ordre dans le domaine du mécénat.

La CCI Nantes St-Nazaire se félicite du lancement du pôle de mécénat Pays de la Loire qui créera encore davantage de synergie et portera encore plus haut les valeurs du mécénat.

## **Tourisme et culture : des atouts pour l'attractivité du territoire**

La CCI Nantes St-Nazaire est convaincue que tourisme et culture constituent des atouts de premier ordre pour l'attractivité du territoire et contribuent à son développement économique.

C'est dans cet esprit que la CCI Nantes St-Nazaire se mobilise pour favoriser des opérations de maillage entre les entreprises et les structures culturelles. Elle accompagne ainsi à la création de Clubs d'entreprises permettant aux PME de se fédérer autour de lieux emblématiques ou manifestations d'envergure avec un droit d'entrée compatible avec leurs moyens et de profiter de leur rayonnement.

Ces clubs ont une vertu pédagogique, amenant les dirigeants à découvrir l'intérêt des rapprochements entre acteurs économiques et culturels et la richesse des échanges entre ces deux mondes. C'est pour eux une opportunité de faire profiter salariés ou partenaires des fleurons de notre territoire.

### Contact presse :

#### **Marie Le Saint**

T. 02 40 44 60 82

M. 06 12 25 21 98

[m.lesaint@nantesstnazaire.cci.fr](mailto:m.lesaint@nantesstnazaire.cci.fr)

### **Contact presse :**

Guillaume de la Chapelle, responsable de la Communication de la DRAC Pays de la Loire  
02 40 14 23 96 – [guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr](mailto:guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr)

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire mène une action constante en faveur du soutien au rayonnement de son territoire. Elle est ainsi consciente que la culture, la recherche, l'environnement ou le sport constituent de véritables facteurs d'attractivité voire de différenciation et que ces domaines représentent une économie à part entière. Depuis 2007 et la signature d'une convention avec la Préfecture de Maine-et-Loire, la CCI est très largement présente sur le champ du mécénat. Avec l'organisation de rencontres destinées à favoriser la mise en relation de porteurs de projets et de chefs d'entreprises, l'accompagnement de nombreuses manifestations ou encore ses divers supports d'information, elle s'est attachée à encourager la diversité et la richesse de son territoire et à promouvoir la pratique du mécénat. Elle a également initié la Fondation d'entreprise Mécène et Loire qui fait aujourd'hui figure d'exemple dans le paysage français.

**Contact presse :**

Myriam Germain

Tel. : 02 41 20 54 45

[myriam.germain@maineetloire.cci.fr](mailto:myriam.germain@maineetloire.cci.fr)

[www.maineetloire.cci.fr](http://www.maineetloire.cci.fr)

**Fondation Mécène et Loire**

*Mécène & Loire*

Fondation d'entreprise de Maine-et-Loire

A l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire, la première Fondation Mécène et Loire a vu le jour en août 2007. Pendant 5 ans, la Fondation a apporté son soutien à 108 projets contribuant au rayonnement du Maine-et-Loire pour un montant global alloué de 691 250€. La Fondation Mécène et Loire a inventé une nouvelle forme de mécénat à la fois collectif et territorial. Elle est la première Fondation française regroupant des PME et TPE exerçant des métiers différents et soutenant des projets de catégories diverses à l'échelle du territoire. Forte d'une première expérience couronnée de succès, Mécène et Loire a poursuivi son aventure avec la création de la fondation n°2. Au début de l'année 2013, ce sont ainsi 29 entreprises qui se sont engagées et mobilisées pour un mécénat de proximité qui valorise le Maine-et-Loire, pour un budget quinquennal d'un million d'euros.

**Contact presse :**

Guillaume de la Chapelle, responsable de la Communication de la DRAC Pays de la Loire  
02 40 14 23 96 – [guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr](mailto:guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr)

## **Le mécénat ou donner du sens à la valeur du don ;**

Le mécénat est un double enjeu de communication pour l'entreprise.

- Communication interne, entre les équipes de l'entreprise, entre les salariés de l'entreprise
- Communication externe vis-à-vis du premier cercle de l'entreprise : les clients et les prescripteurs, vis-à-vis du deuxième cercle : la ville, la cité, le territoire, auquel appartient l'entreprise, la région, le pays....

Premier conseil de l'entreprise, l'expert-comptable peut devenir un vecteur du mécénat.

Lors de ses entretiens avec le chef d'entreprise d'une PME, lors de son accompagnement, l'expert-comptable peut inciter, encourager ou suggérer une action mécène et aider au montage juridique et fiscal de l'opération. Le chef d'entreprise peut avoir envie mais ne saura pas comment s'y prendre et à quelle porte frapper.

Pour ce faire il faut que l'expert-comptable associe l'entreprise conseillée à une action de mécénat qui lui convienne : culturelle, sportive, humanitaire, sociale ou concernant la santé etc....

Les cabinets d'expertise comptable, en tant qu'entreprises, peuvent eux aussi souscrire à des actions de mécénat et ainsi devenir des témoins du retour bénéfique qu'en interne comme en externe le cabinet a pu évaluer.

C'est pour toutes ces raisons que l'Ordre des experts comptables et ses 850 experts comptables des pays de Loire s'associent à la convention régionale de mécénat, convaincu qu'en unissant nos talents nous ferons ensemble bouger les frontières du mécénat auprès des entreprises sur notre territoire ligérien.

### **Contact presse :**

Guillaume de la Chapelle, responsable de la Communication de la DRAC Pays de la Loire  
02 40 14 23 96 – [guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr](mailto:guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr)



Le notariat, très sensibilisé à l'intérêt du mécénat, avait signé en octobre 2005 un premier protocole au niveau national. Ce partenariat entre l'Etat et le notariat a été réitéré le 09 juin 2010, par la signature d'une seconde convention. Ces accords nationaux s'inscrivent dans le prolongement de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003, qui illustre la volonté politique de favoriser les initiatives privées en proposant aux entreprises, comme aux particuliers, de s'investir dans des causes d'intérêt général.

Les notaires de Loire-Atlantique se proposent de poursuivre cette dynamique en déclinant au niveau local les accords nationaux dont il a été fait état. L'adhésion à l'Association Pôle Mécénat reflète l'engagement des notaires de Loire-Atlantique pour favoriser l'émergence de projets en synergie avec les différents acteurs de ce pôle.

**Contact presse :**

Guillaume de la Chapelle, responsable de la Communication de la DRAC Pays de la Loire  
02 40 14 23 96 – [guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr](mailto:guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr)



La Fondation de France, indépendante et privée, soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit dans quatre domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie.

Elle aide les donateurs à choisir les meilleurs projets, conseille les fondateurs sur leur champ d'intervention et sur le cadre juridique et fiscal le plus approprié.

En 2012, en Pays de Loire, la Fondation de France a accordé près de 418 subventions, prix et bourses pour une somme dépassant les 3,89 millions d'euros.

Partie prenante au sein du Pôle Atlantique du Mécénat depuis sa création en 2006, la Fondation de France poursuit aujourd'hui avec le Pôle Mécénat Pays-de-la-Loire, son engagement en faveur du développement du mécénat et de la philanthropie en région.

[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

Contacts presse :

**Yann Desdouets**, délégué régional

**Stefane Dignat**, chargé de développement

Délégation Pays de Loire

5 rue Columelle

44000 Nantes

02.51.83.20.70

**Contact presse :**

Guillaume de la Chapelle, responsable de la Communication de la DRAC Pays de la Loire  
02 40 14 23 96 – [guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr](mailto:guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr)

## Le projet mécénat au théâtre



Conçu et dessiné par l'architecte française Karine Herman, Le Théâtre a été édifié sur les vestiges de l'ancienne gare de Saint Nazaire. Il est situé au cœur du projet de reconversion urbaine Ville Port. Habillé de façade en dentelles de béton et doté des équipements scéniques les plus performants, le bâtiment appartient désormais au patrimoine architectural de la ville.

La construction d'un théâtre dans une ville et notamment dans une ville qui en était dépourvue depuis plus de 70 ans, est un acte signifiant pour la vie de la cité. L'ouverture a donc été pour tous les habitants de Saint Nazaire et de sa région un moment de fierté. Aujourd'hui ce lieu, place la scène nationale, à son juste rang parmi les scènes de création, de diffusion du réseau national.

C'est au Théâtre, scène nationale de Saint Nazaire que les partenaires publics ont confié conformément aux missions d'une scène nationale, la programmation artistique et la coordination de représentations et d'actions spécifiques en direction des publics pour lesquels l'accès à ses propositions reste difficile pour des raisons sociales, économiques ou culturelles.

Doté d'une salle de représentation d'une capacité de 826 places, d'une salle de création ainsi que d'un cinéma classé art et essai (près de la médiathèque Etienne Caux), le Théâtre scène nationale de Saint Nazaire est un espace vecteur de rencontres entre artistes et habitants.

Nommée en 2009, Nadine Varoutsikos-Perez dirige le Théâtre avec une équipe de 25 personnes.

La programmation se veut riche en diversité avec un grand nombre de spectacles populaires de qualité et des propositions plus émergentes. Chaque saison comporte une cinquantaine de spectacles pour une centaine de représentations. Tous les arts scéniques y sont représentés : musique, arts de la piste, jazz, variété, arts de la rue, articulés autour de deux axes dominants que sont le théâtre et la danse. Des temps forts jalonnent les saisons, abordant divers sujets comme des destinations internationales, des genres artistiques (le rock, la chanson...) ou des œuvres aux formes singulières.

Durant la saison 2012/2013, le Théâtre, au travers des différentes facettes de son activité (spectacle vivant, cinéma, action culturelle) a touché plus de 90 000 personnes.

Le Théâtre est un acteur de l'attractivité territoriale. Depuis un an, la scène nationale souhaite opérer un rapprochement entre l'univers culturel et le monde de l'entreprise en développant le mécénat. Cette démarche vise à inscrire la scène nationale dans le tissu économique local et permet de toucher un nouveau public. Aujourd'hui plus de 12 entreprises ont choisi de nous accompagner. Ces sociétés proviennent de secteurs diversifiés comme l'aéronautique, les transports, le consulting, le droit, l'imprimerie

### Contact presse :

Guillaume de la Chapelle, responsable de la Communication de la DRAC Pays de la Loire  
02 40 14 23 96 – [guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr](mailto:guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr)



## CONVENTION CADRE

**ENTRE :**

***l'État (Ministère de la Culture et de la Communication-Direction régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire),***

représenté par le Préfet de la Région Pays de la Loire, Préfet de Loire Atlantique, M. Christian Galliard de Lavernée

***D'UNE PART,***

**ET :**

***L'Association Pôle Mécénat Pays de la Loire,***

Association en cours de constitution régie par les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et des textes pris pour leur application, dont le siège se situe 8 boulevard du Roi René, CS 60626 à ANGERS (49006), représentée par son Président, Monsieur

***Ci-après encore dénommée "l'Association",  
D'AUTRE PART,***

**Contact presse :**

Guillaume de la Chapelle, responsable de la Communication de la DRAC Pays de la Loire  
02 40 14 23 96 – [guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr](mailto:guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr)

Considérant que l'Association a pour objet de favoriser le développement du mécénat, notamment culturel, tel que défini par les articles 200, 238 bis-1 et 885-0 V bis du Code général des impôts et toute disposition subséquente, et de le valoriser ;

Considérant que l'État a pour mission de contribuer activement à la promotion du Mécénat culturel auprès des acteurs culturels et économiques sur le territoire régional ;

Considérant que l'État a été à l'initiative de la création de l'Association et que les représentants de l'État, référents mécénat, sont statutairement invités à participer aux conseils d'administration et assemblées générales de cette dernière.

Vu le renouvellement au cours de l'année 2010 des conventions établies entre le Ministère de la Culture et de la Communication et l'Assemblée Française des Chambres de Commerce et d'Industrie, l'Ordre National des Experts comptables le Conseil Supérieur du Notariat ayant pour objet la promotion du Mécénat culturel auprès des entreprises et incitant à la mise en place de « pôles mécénat » régionaux ou interrégionaux pour favoriser les échanges de vues et mutualiser les moyens d'action.

Vu la signature par l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC) de conventions bilatérales avec chacun des représentants locaux des instances signataires nationales ; la première ayant été signée avec la CCI Nantes St- Nazaire, venant aux droits du Groupement Inter consulaire de Loire-Atlantique (GILA) le 29 juin 2006, la seconde avec la CCI du Maine et Loire le 2 octobre 2007, la troisième avec l'Ordre Régional des Experts Comptables des Pays de Loire le 2 décembre 2008 et enfin la quatrième avec la Chambre départementale des notaires de Loire-Atlantique le 26 juin 2013, toutes ayant pour objectif de promouvoir collectivement le mécénat, à travers notamment des pôles informels (tel que le pôle atlantique du mécénat) ou structurés.

***CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :***

**Article 1 : *Objet de la convention***

La présente convention a pour objet de définir l'ensemble des relations entre l'État et l'association « Pôle mécénat Pays de la Loire » en vue de permettre à cette dernière de bénéficier des moyens humains et financiers nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

**Article 2 : *Coordination avec l'État***

L'État s'engage à poursuivre l'accompagnement de la mise en œuvre de ce projet important pour la région et à apporter son expertise au sein de cette association.

**Contact presse :**

Guillaume de la Chapelle, responsable de la Communication de la DRAC Pays de la Loire  
02 40 14 23 96 – [guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr](mailto:guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr)

Le correspondant mécénat de la DRAC est le référent de l'État au regard de l'activité de l'association « Pôle mécénat Pays de la Loire ». A ce titre, il assure la coordination des moyens d'animation disponibles. Ces derniers sont mobilisables sur des opérations précises inscrites dans le cadre du programme de l'association. Ce programme doit être défini en relation étroite entre l'État et l'association au regard de ses objectifs stratégiques et des attentes de ses membres.

Le correspondant mécénat de la DRAC assure le lien fonctionnel avec le(s) chargé(s) de mission mécénat et partenariats de l'association, en collaboration étroite avec son Président. Il assure les relations pour le compte de l'État.

En cas de renouvellement de la présente convention cadre, ces modalités pourront être redéfinies entre les parties.

### **Article 3 : Nature des contreparties consenties par l'État à l'association**

L'État par l'intermédiaire de la DRAC alloue une subvention à l'association « Pôle mécénat Pays de la Loire ». Le niveau de cet accompagnement fera l'objet d'une convention attributive de subvention chaque année conformément au plan de financement prévisionnel joint en annexe.

### **Article 4: Suivi des relations entre l'État et l'association**

Afin de permettre à l'État de suivre l'activité de l'association, un rendez-vous semestriel (au minimum) sera organisé entre les représentants de cette dernière et ceux de la DRAC.

A l'occasion de ces rendez-vous, les parties évoqueront notamment :

- les actions de l'association au cours de la période écoulée,
- les améliorations à apporter éventuellement à leurs relations,
- les nouvelles orientations stratégiques à définir entre elles,
- l'exécution des programmes et conventions.

En vue de cet entretien, l'association fournira à la DRAC, au moins quinze jours à l'avance :

- une fiche de synthèse faisant apparaître ses principaux indicateurs d'activité sur l'année écoulée,
- ses comptes au titre de l'année écoulée,
- son compte-rendu d'activités sur l'année écoulée.

### **Article 5 : Durée**

La présente convention est établie pour une durée de trois ans à compter de la date de signature ; elle prend effet le jour de sa signature par les deux Parties et s'éteindra de plein droit à la fin de la durée précitée.

#### **Contact presse :**

Guillaume de la Chapelle, responsable de la Communication de la DRAC Pays de la Loire  
02 40 14 23 96 – [guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr](mailto:guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr)

### **Article 6 : Renouvellement**

La présente convention pourra faire l'objet d'un renouvellement dans les conditions définies par les deux Parties lors d'une réunion de bilan fixée à la demande de l'une ou l'autre des Parties au moins de deux (2) mois avant l'expiration de la présente convention, permettant de faire le point sur leur collaboration et redéfinir éventuellement les termes de leurs relations et du renouvellement de cette dernière.

Le renouvellement fera alors l'objet d'un avenant spécifique précisant uniquement ces modalités.

### **Article 7: Résiliation**

La présente convention prendra fin par consentement mutuel des parties ou par résiliation à l'initiative d'une des parties en cas d'inexécution des obligations de son cocontractant.

Dans cette dernière hypothèse, il est expressément convenu que la présente convention ne pourra être résiliée qu'à l'expiration d'un délai de deux (2) mois suivant une mise en demeure par lettre recommandée restée infructueuse, sans préjudice de tous dommages-intérêts.

**Fait en deux exemplaires originaux**

**A Saint-Nazaire**

**Le 07 janvier 2014**

Pour l'État

Pour l'association Pôle mécénat Pays de  
la Loire

#### **Contact presse :**

Guillaume de la Chapelle, responsable de la Communication de la DRAC Pays de la Loire  
02 40 14 23 96 – [guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr](mailto:guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr)